

VALORISATION DES DÉCHETS

Triez ses déchets alimentaires, c'est élémentaire !

Publié le 07 mars 2023



La mise en place de la collecte des Biodéchets

Dès 2005, Grand Lac s'est engagé dans la prévention et la réduction des déchets organiques. Depuis, ses actions se sont renforcées, avec notamment la mise en œuvre en 2022 du schéma directeur de gestion des déchets alimentaires. Ses objectifs : poursuivre la mise à disposition gratuite de composteurs, pour les habitants et les établissements disposant d'espaces verts, mais aussi implanter des points de collecte en centre-ville.

Grand Lac propose à tous ses habitants une solution de tri de ses déchets alimentaires :

- Mise à disposition gratuite d'un composteur pour les habitants disposant d'un jardin ([plus d'info ici](#))
- Mise en place d'une collecte des déchets alimentaires en centre-bourg de certaines communes et pour les immeubles. Grand Lac déploie progressivement des points de collecte en apport volontaire, installés sur le domaine public.

Pour plus d'informations vous pouvez télécharger :

- le [mémo tri des biodéchets](#)
- le [guide de collecte des biodéchets](#)

Depuis 2005 : le développement du compostage de proximité

Entre 2005 et 2022, Grand Lac a distribué 7 000 composteurs aux ménages et aux établissements disposant d'espaces verts. Annuellement, cela représente un potentiel de 550 tonnes de déchets valorisés directement sur place. Fin 2022, le nombre de sites de compostage collectif en activité s'élève à 70 avec 45 sites de compostage en pied d'immeuble et 25 sites de compostage autonome en établissement (écoles, EHPAD, restaurants, etc...).

2019 : la construction du schéma directeur de gestion des déchets alimentaires

En 2019, afin de répondre aux nouvelles réglementations et en collaboration avec Grand Chambéry, une étude a été menée pour construire le schéma de gestion des déchets alimentaires. Ainsi, en complément de la poursuite du compostage de proximité, Grand Lac a décidé de mettre en place une collecte destinée aux habitants vivants en centre-ville et en immeuble. Pour développer ce projet, il était nécessaire d'avoir un site de traitement de proximité. Pour cela, Grand Lac a soutenu, un projet d'initiative privée de plateforme de compostage expérimentale, destinée aux déchets alimentaires. Depuis mai 2022, ce projet a été repris, par le syndicat de traitement départemental Savoie Déchets à Chambéry. L'ambition de cette plateforme est de permettre, à l'avenir, un retour à la terre au niveau local de la matière organique, dans une logique d'économie circulaire.

De 2022 à 2024 : le déploiement de la collecte des biodéchets

À l'automne 2022, les premiers points de collecte ont été implantés sur les communes de Grésy-sur-Aix, Albens, La Biolle, Drumettaz-Clarafond, Méry, Mouxy et Brison-Saint-Innocent. En 2023, le déploiement se poursuivra sur les autres communes périphériques (Tresserve, Viviers-du-Lac, Voglans, Le Bourget-du-Lac et Bourdeau). Enfin, la ville d'Aix-les-Bains se verra équipée en 2024.

Chaque démarrage de collecte est précédé d'une large campagne de communication en porte-à-porte, avec remise d'un kit de tri, composé d'un bioseau (petite poubelle de cuisine permettant de stocker et transporter ses déchets alimentaires jusqu'au conteneur de collecte) et de sacs krafts pour jeter les déchets alimentaires et de consignes de tri détaillées. Les habitants peuvent en outre retrouver toutes les informations nécessaires ici : [la valorisation des déchets](#) !



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.